

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 10 novembre 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

Excusé(s) : Michaël DONZEL-GONET (pouvoir à Pascale MEROTTO),

Absent(s) : Alexandre HAMELIN, Antonin RUPHY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers votants : 17

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/158 **STATIONNEMENT SUR VOIRIE DU CIMETIERE - CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES - CONTRIBUTION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES CHARGES D'EXPLOITATION - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence ou la mise en place de service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicule électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE), en date du 10 février 2015, approuvant la mise en place, par le SYANE, d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, au bénéfice des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022/006 du conseil municipal, en date du 27 janvier 2022, portant création d'une borne de charge sur le parking du Bossonnet ;

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a engagé un programme ambitieux de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

Dans ce cadre, la Commune a, par délibération du 27 janvier 2022, demandé au SYANE une première fois l'installation d'une borne sur le parking public du Bossonnet.

Afin de tenir compte des enjeux du développement durable, il s'agit de poursuivre le développement de ce type d'infrastructure.

Ainsi, la Commune a de nouveau demandé au SYANE l'installation d'une nouvelle borne de charge sur le territoire communal, sur le parc de stationnement du cimetière, à côté d'une borne déjà existante.

Pour démarrer la réalisation des études et des travaux correspondants, il convient de confirmer l'engagement de la Commune sur les cotisations et participations financières à l'investissement et au fonctionnement et d'approuver le plan de financement ci-après :

<i>Objet</i>	<i>Montant de la contribution communale en € HT par borne</i>
Financement des investissements	2 700 €

<i>Objet</i>	<i>Montant estimatif de la contribution annuelle communale en € HT par borne</i>
Charges d'exploitation	450 €
	<p><u>Modalités de paiement :</u></p> <p>La contribution de la Commune aux charges d'exploitation est appelée pour la première année au prorata temporis à compter de la date suivant la date de mise en service de la</p>

	borne, puis chaque année avant la fin du premier trimestre.
	Le montant annuel de la contribution de la Commune aux charges d'exploitation sera réévalué chaque année et fixé par le Comité Syndical du SYANE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

D'APPROUVER le plan de financement et les montants des contributions communales pour l'installation d'une borne électrique sur le stationnement sur voirie du Cimetière ;

DE VERSER au Syndicat des Energies Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie la somme de 2 700 € au titre du montant de l'investissement pour l'installation de cette borne ;

DE VERSER au Syndicat des Energies Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie la somme annuelle correspondant à la contribution de la Commune de La Clusaz au titre des charges d'exploitation, selon le tarif voté par lui et dans les conditions ci-dessus précisées ;

DE DIRE que l'utilisation du domaine public pour l'installation de la borne fera l'objet d'une convention ad hoc ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 18 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,

ARTHUR THOVEX



Le Maire,

DIDIER THEVENET

